
A

COMME



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.
Abonnement annuel : 10 Euros / Compte Fortis : BE17 2710 1307 4521
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.
Site internet : www.arbaletrier.be / E-mail : info@arbaletrier.be

N° 103 AVRIL 2014

Editorial

Le mois d'avril qui vient de s'achever a été fertile en événements. Il y a d'abord eu la désignation des Roys et Princes qui ont été honorés le samedi 26 lors de la messe et de la remise des assiettes et diplômes. Cette cérémonie a été rehaussée par la présence des autorités communales dont notre Bourgmestre Mme DECOSTER-BAUCHAU. Nous devons ici féliciter Michel, Patrick, Jean-Paul, Joël, André (Debruyne), et Célia.

IL y a eu la procession et les tirs de démonstration du dimanche 27 avril qui ont rencontré un beau succès (plus de 50 tireurs).

Il y a enfin eu la fin des travaux et le déménagement vers notre nouveau local qui sera opérationnel à partir du 15 mai prochain. Ceci marque la fin de plus d'un an de travail continu et acharné.

Tout cela a représenté beaucoup de choses à gérer en même temps et il faut donc remercier chaleureusement tous ceux qui y ont pris part.

NOUS INVITONS LES PERSONNES QUI LE SOUHAITENT A DECOUVRIR NOTRE MAGNIFIQUE LOCAL A PARTIR DU 15 MAI PROCHAIN ;

Bonne lecture.

La rédaction.

Arbalète et Arc

En guise d'introduction, gardons en mémoire que l'arbalète est particulièrement employée par la piétaille ou la plèbe, plus brigand que soldat ; nul « homme de bien » nul baron, nul chevalier ne pouvait, moralement, être tué par « poltron » à couvert.

C'est l'époque de l'idéal militaire, le corps à corps, le combat d'homme à homme..

Le second concile de Latran y remédie en 1139. Quoique...la vingt neuvième décision du concile précise, en mauvais latin, que l'arbalète et l'arc, armes déloyales, art meurtrier (artem mortiferan) et haï de Dieu (Déo odibilem) doivent être exclus des armements chrétiens sous peine d'anathème (dans le sens d'excommunication). Par contre on pouvait trucider les infidèles et les hérétiques.

En temps de paix, l'arbalète allégée et employée avec des flèches appropriées est utilisée comme arme de chasse.

Quels sont les avantages et inconvénients de l'arbalète par rapport à l'arc ou inversement ?

Inférieure à l'arc sur les champs de bataille, l'arbalète est l'arme idéale pour la défense d'un rempart, d'un navire de guerre. Sur terre les défenseurs ont tout le loisir de mesurer, dans le champ de tir devant les meurtrières, les différentes distances ou doivent se présenter les assaillants. Si l'arc permet une formation serrée, l'arbalète impose plus d'espace entre tireurs. En plaine, l'archer est plus exposé, son arc étant plus grand, mais l'handicap est compensé par un nombre supérieur de tireurs. A raison d'une cadence de tir de 12 flèches à la minute, un groupe d'archers de cent hommes peut décocher une grêle de 1200 flèches par minute sur l'ennemi. Par contre pour une cadence de deux flèches à la minute, cent arbalétriers décochent 200 flèches au cours de la même minute.

Le poids d'une arbalète et sa faible cadence de tir en temps de guerre était semble-t-il lassant.

Le prince Napoléon-louis Bonaparte écrit en 1846 :

(...) on voit souvent dans le récit des guerres, les arbalétriers dégoutés de bander leurs armes, la jeter de côté ou bien s'en servir comme une massue.

Moins de projectiles, oui, mais il est indéniable que l'arbalète permet à l'homme de tenir en réserve une force emmagasinée préalablement pour la dépenser au moment propice, contrairement à l'arc qui demande un effort impossible à soutenir, avec précision, plus de quelques secondes. Ajoutons qu'une plus longue portée et une plus grande précision permet aux arbalétriers de tirer impunément sur des adversaires trop éloignés pour riposter efficacement.

Le revers de la médaille, l'arbalète est lourde et son coût élevé. Ajoutez à cela un écolage de maniement.

Portées et forces :

Certains auteurs consultés avancent que l'arbalète moyenne portait à 200 pas soit 150m et pouvait être meurtrière jusqu'à 100 pas (75m). Ralph Payne-Gallwey, attesté au début du 20^{ème} siècle, la puissance de l'arbalète et de l'arc :

-L'arbalète militaire ordinaire du XVIème siècle avec arc en acier, tir incliné à 45° et carreau de guerre, a une portée de 390 yards, soit 357 mètres.

-La distance parcourue par une flèche de guerre tirée par un arc anglais (longbow) en tir incliné est de 250 yards, soit 229 mètres.

D'autres signalent que les puissantes arbalètes allemandes pouvaient tirer des carreaux de 85gr à 450 yards, soit 420 mètres, leurs forces étaient de 1200 livres, soit 544kg.

Aujourd'hui, il est admis que la force développée par un arc en acier d'arbalète contemporaine est de :

Arbalète dite « à 6m »	30kg
Arbalète dite « à 10m »	50kg
Arbalète dite « à 20m »	240kg
Arbalète, perche à flèche	300kg

Dans un même ordre d'idée, **que**

pesait un arbalétrier chargé de son équipement ?

Dans ses chroniques, Jean Froissard précise :

Une arbalète de guerre pèse environ vingt livres ; le carquois garni, quatre ou cinq livres ; l'arbalétrier porte un large pavois au dos pour se garantir pendant qu'il bande son arc. Il a à son côté une épée longue et est revêtu d'un camail de mailles, d'une brigantine de lamelles de fer couverte d'étoffe, avec hautes manches et sous-jaquette de maille, de chausses de toile ou de peau doublées, avec grenouillères de fer.

L'ensemble de cet équipement ne devait pas peser moins de soixante-dix à quatre-vingts livres (31,7 à 36,3kg)

Vu le poids de leur équipement, les arbalétriers n'étaient pas considérés comme troupes mobiles. Employés en campagne, ils étaient habituellement placés en appui aux ailes.

Arc et arbalète pouvaient s'unir, comme en 1471, année où Charles le Hardi (Le Téméraire) organisa les bandes d'Ordonnance. Chaque lance fournie comprenait outre un homme d'armes recruté dans la noblesse et trois archers à cheval, trois combattants à pied : un arbalétrier, un coulevrinier et un picquenaire.

Alors arc ou arbalète ?

L'histoire générale des guerres a démontré que c'est toujours l'arme la plus assassine qui a le dernier mot.

Extrait du Petit Magazine de l' « Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Notre Dame au Sablon » (décembre 2013).



De Belle-Isle, le 17 Juillet 1683



A LOUVOIS

MONSEIGNEUR,

Il y a quelques queues d'ouvrages des années dernières qui ne sont point finies & qui ne finiront point, & tout cela, Monseigneur par cette confusion que causent les fréquents rabais qui se font dans vos ouvrages, car il est certain que toutes ces ruptures de marchés, manquement de paroles & renouvellement d'adjudication ne servent à vous allier comme entrepreneurs que tous les misérables qui ne savent où donner de la tête, les fripons & les ignorants, & à faire fuir tous ceux qui ont de quoi & qui sont capables de conduire une Entreprise. Je dis de plus qu'elles retardent & renchérissent considérablement les ouvrages, qui n'en sont que plus mauvais car ces rabais & bons marchés tant recherchés sont imaginaires, d'autant qu'il est d'un entrepreneur qui perd comme d'un homme qui se noie, qui se prend à tout ce qu'il peut; or, se prendre à tout ce qu'on peut en matière d'entrepreneur, s'est ne pas payer les marchands chez qui il prend des matériaux, mal payer les ouvriers qu'il emploie, friponner ceux qu'il peut, n'avoir que les plus mauvais parce qu'ils se donnent à meilleur marché que les autres, n'employer que les plus méchants matériaux, chicaner sur toutes choses & toujours crier miséricorde contre celui-ci & celui-là.

En voilà assez, Monseigneur, pour vous faire voir l'imperfection de cette conduite; quittez-la donc & au nom de Dieu: RÉTABLISSEZ LE BONNE FOI; DONNEZ LE PRIX DES OUVRAGES ET NE REFUSEZ PAS UN HONNÊTE SALAIRE À UN ENTREPRENEUR QU'IL S'ACQUITTE DE SON DEVOIR, CE SERR TOUJOURS LE MEILLEUR MARCHÉ QUE VOUS PUISSEZ TROUVER.



Lettre de VAUBAN, Maréchal de France, commissaire général des fortifications sous Louis XIV, adressée à LOUVOIS, surintendant des bâtiments.

Activités de tirs.



Résultats et calendrier.



CHAMPIONNAT 2014 DE BRUXELLES BRABANT

Classement après 2 concours

6 M

HONNEUR

3. J. DEVROYE	193
(99- 94)	
4. M. LANDRIEU	191
(96- 95)	
5. A. DEBRUYNE	190
(96- 94)	
6. P. DESSART	189
(95- 94)	

CAT.A

2. Ph. LANDRIEU	191
(99- 92)	
4. B. NOE	186
(92 - 94)	
11.Ph. GODIN	177
(90- 87)	

CAT.B

1. Ph. KAISE	190
(96- 94)	
5. C. DEVROYE	183
(91- 92)	
14. J. NOE	93
(93-)	
17. G. WILLEKENS	90
(90-)	
18. J-CL WARZEE	89
(89-)	

EQUIPES

I

1 SABLON I	3 pts
[2(477) 1(481)]	
2. GREZ I	3 pts

[1(486) 2(471)]	
3. VROLIJKE I	6 pts
[3(450) 3(455)]	
4. St. GEORGES I	8 pts
[4(191) 4(96)]	

II

1. GREZ II	3 pts
[1(371) 2(365)]	
2. SABLON II	3 pts
[2(366) 1(368)]	
3. VROLIJKE II	6 pts
[3(243) 3(164)]	
4. St. GEORGES II	8 pts
[4(0) 4(0)]	

10 M

HONNEUR

1. J. DEVROYE	194
(95- 99)	
4. A. DEBRUYNE	193
(96- 97)	
5. M. LANDRIEU	188
(94- 94)	
7. P. DESSART	187
(92- 95)	
8.Ph. LANDRIEU	185
(96- 89)	

CAT.A

2. B. NOE	187
(95 - 92)	
4. PH. KAISE	175
(90- 85)	

CAT.B

2. C. DEVROYE	181
(87- 94)	
11. G. WILLEKENS	93
(93-)	
15. J. NOE	84
(84-)	
16. J-Cl. WARZEE	76
(76-)	

EQUIPES

I

1. GREZ I	2 pts
[1(476) 1(479)]	
2. SABLON I	4pts
[2(468) 2(470)]	
3. VROLIJKE I	6 pts
[3(416) 3(428)]	
4. St.GEORGES I	8 pts
[4(187) 4(98)]	

II

1. SABLON II	3 pts
[2(350) 1(361)]	
2. GREZ II	3pts
[1(362) 2(266)]	
3. VROLIJKE II	6 pts
[3(72) 3(160)]	
4. St GEORGES II	8pts
[4(0) 4(0)]	

10 M D

1. J. DEVROYE	196
(97- 99)	
4. Ph. LANDRIEU	192
(96- 96)	

CHAMPIONNAT 2013 DE BELGIQUE

Classement après 2 concours.

6 M

HONNEUR

3. J. DEVROYE	195
(98- 97)	

CAT.HOMMES

2 M. LANDRIEU	193
(97- 96)	

9 Ph. KAISE	189
(93- 96)	
10. Ph. LANDRIEU	188
(92- 96)	
31.B. NOE	88
(88-)	

CAT.DAMES

2. C. DEVROYE	182
(87- 95)	

EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven	pts. 778 bar. 79
2. St. Georges Grez-Doiceau	pts. 764 bar. 77
3. St. Sébastien Ciney	pts. 756 bar. 79
4. AGS Notre-Dame au Sablon	pts. 756 bar. 78
5. Champ de Mars Dampremy	pts. 740 bar. 75
6. Cie. Notre Dame Dinant	pts. 736 bar. 74
7. C.R.A.A. Visé	pts. 729 bar. 74
8. Willem Tell Eksel	pts. 386 bar 39

10M

HONNEUR

4. J. DEVROYE	189
(94- 95)	
5. M.LANDRIEU	188
(94- 94)	

CAT.HOMMES

5. Ph. LANDRIEU	186
(94- 92)	
14. Ph. KAISE	176
(88- 88)	
25. B. NOE	89
(89-)	

CAT.DAMES

1. C. DEVROYE	176
(87- 89)	

EQUIPES

1. Help U Zelve Leuven

Pts 763 bar 79

2. AGS Notre-Dame au Sablon	pts. 754 bar. 75
3. St.-Georges Grez-Doiceau	pts. 741 bar. 77
4. Cie Notre-Dame Dinant	pts. 719 bar.76
5. Champ de Mars Dampremy	pts. 709 bar.68

6. C.R.A.A. Visé	pts. 673 bar. 69
7. Willem Tell Eksel	pts. 374 bar. 37

TIRS ANNIVERSAIRES

Décembre 2013

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : Célia Devroye
Catégorie C : Guy Willekens

Janvier 2014

Catégorie A: Patrick Dessart
Catégorie B : Bernard Noé
Catégorie C : Chantal Maricq

Tir du Président 2014

1. Joël Devroye
2. André Debruyne
3. Philippe Kaise

Février 2014

Catégorie A : Joël Devroye
Catégorie B : José Noé
Catégorie C : /

Mars 2013

Catégorie A : Michel Landrieu
Catégorie B : Guy Willekens
Catégorie C : André Duysens

Avril 2013

Catégorie A : Phippe Landrieu
Catégorie B : Guy Willekens
Catégorie C : André Duysens

ROYS ET PRINCES 2014

Tir du Roy à 6 M

Le samedi 8 mars 2014 à 20h00, huit tireurs étaient présents pour espérer devenir Roy.

A 20 h 05 les essais commençaient et les pronostics pour le titre devenaient très difficiles.

Au deuxième tour, après trente minutes de compétition, Michel Landrieu fait exploser la cartouche, les deux derniers tireurs de la série ne peuvent relever le défi. Michel remporte le titre de Roy 2014 à 6 M.

La compétition continue pour attribuer le titre de Prince. Au quatrième tour, Patrick Dessart met tout le monde d'accord en remportant ce beau titre de Prince 2014 à 6 M.

Tir du Roy à 10 M

A 21 h 10 commence la compétition pour le titre de Roy 2014. Ils sont neuf à se battre pour remporter le collier de 10 M. Les aiguilles tournent et il faut attendre 22 h 48 pour voir Jean-Paul Noé remporter le titre de Roy 2014 à 10 M. Joël Devroye ,qui pendant la première période était toujours à l'affût d'un exploit, ne tardera pas à réussir. A 23 h 27 il inscrit son nom ,une fois de plus, sur la liste des Princes à 10 M.

Tir du Roy à 20 M

Le samedi 29 mars 2014, par un temps ensoleillé, dans les jardins de l'académie de musique, neuf tireurs sont présents pour inscrire leur nom sur les tablettes du 20 M.

Au deuxième tour de la compétition, André Debruyne fait un plein centre, que personne dans le même tour ne peut égaler. Il est Roy 2014 à 20 M.

Nous devons attendre 72 minutes pour voir Célia Devroye devenir Prince à 20M.

Au point de vue de la précision, le Roy et le Prince sont à égalité, mais en taille il y

a une petite différence. Les vrais amis savent de quoi je parle.

Un grand bravo à ces tireurs, qui par leur patience et leur volonté de vaincre donnent de la vie à ces tournois annuels.

En résumé, voici le classement pour 2014 :

<u>Roys</u>	<u>Princes</u>
6 M : Michel L	Patrick
10 M : Jean-Paul.	Joël les
20 M : André Deb.	Célia .

Empereur à 10 M

José Noé

José.

Le pluriel des jours de la semaine ?

Se put-il que déjà, vous le sûtes ? Je suppose que non !!!

Lundi, mardi, mercredi etc. sont des noms communs, soumis aux mêmes règles d'accord que les autres noms communs. On écrit tous les lundis et tous les dimanches. Sauf que vous doutez bien, que ça ne peut pas être aussi simple. Lorsque ce même jour est suivi par une description de temps, la semaine par exemple, il faut compter le nombre de ces jours dans cet intervalle de temps.

Dans une semaine il n'y a qu'un seul lundi et on écrit donc :

«Tous les lundi de chaque semaine, je vais à... »

Si, on passe au mois, il y a plusieurs lundis dans un mois, on écrit donc :

« La réunion a lieu tous les premier et troisième lundis de chaque mois »

(Notez au passage, que premier et troisième sont au singulier, car il n'y a qu'un premier et troisième lundi dans le mois)

Cela se complique...

Dans cet ordre on écrira ainsi :

« Tous les dimanches matin du mois et tous les mardi soir de la semaine »

Explication :

-il y a plusieurs dimanches dans un mois. Matin est au singulier car il y a qu'un seul matin par journée.

-Mardi est au singulier, car un seul mardi dans la semaine, soir au singulier, car un seul soir dans un mardi.

Vous faillites ne pas lire, ces subtilités de la Langue Française.

En ce jour, vous le pûtes !!!!

Philippe.

HUMOUR

On les attendait, elles sont là !!! Voici les dernières perles de nos assureurs

Je vous serais obligé de m'adresser le courrier concernant mon accident à un de mes amis M...car, pour la passagère blessée, ma femme n'est pas au courant, et il vaut mieux pas. Je compte sur votre compréhension pour ne pas déshonorer un honnête père de famille ?

*

Il faut dire à ma décharge que le poteau que j'ai buté était caché par l'invisibilité du brouillard.

*

Ma voiture gênant la circulation, un portugais m'a aidé à la mettre sur le trottoir, ainsi que ma femme qui rentrait de son travail.

*

Je désire que ma voiture soit utilisable accidentellement par mes enfants majeurs considérés comme novices.

*

En qualité du plus mauvais client de votre agence (9 accrochages en 1 an), je vous demande d'avoir le plaisir de résilier mon assurance auto avant la date d'échéance

*

J'ai été victime d'un accident du travail alors que je faisais la sieste sous un pommier.

*

L'accident est survenu alors que je changeais de fille.

*

Je suivais la voiture qui me précédait qui après que je l'ai dépassé m'a suivie, c'est alors qu'elle m'a choquée en plein derrière et m'a forcé par la choquer moi aussi le derrière de celle qui était devant.

*

Circonstances de l'accident : est passé à travers une porte vitrée lors de l'opération « portes ouvertes » de l'entreprise.

*

En avançant, j'ai cassé le feu arrière de la voiture qui me précédait. J'ai donc reculé, mais en reculant j'ai cabossé le pare-chocs de la voiture qui me suivait. C'est alors que je suis sorti pour remplir les constats, mais en sortant j'ai renversé un cycliste avec ma portière. C'est tout ce que j'ai à déclarer aujourd'hui

*

J'ai heurté une voiture en stationnement et je me suis bien gardé de me faire connaître auprès de l'automobiliste. J'espère que vous serez content et que vous pouvez faire un petit geste en m'accordant un bonus supplémentaire.

*

Vous savez que mon taxi est transformé en corbillard et que je n'y transporte que des morts. Mes clients ne risquant plus rien, est-il bien nécessaire que vous me fassiez payer une prime pour le cas où ils seraient victimes d'un accident ?

*

Vous me dites que d'après le Code Civil, je suis responsable des bêtises de mes enfants. Si c'est vrai, les personnes qui ont écrit cela ne doivent pas avoir, comme moi, neuf enfants à surveiller

*

Vous m'écrivez que le vol n'existe pas entre époux. On voit que vous ne connaissez pas ma femme

*

Je suis étonné que vous me refusiez de payer cet accident sous prétexte que je ne portais pas mes lunettes comme indiqué sur mon permis. Je vous assure que ce n'est pas ma faute si j'ai renversé ce cycliste : je ne l'avais pas vu.

*

Je vous témoigne mon grand mécontentement vous mettez tellement de temps à me rembourser mes accidents que c'est toujours avec celui d'avant que je paye les dégâts de celui d'après, alors, n'est-ce pas que ce n'est pas sérieux de votre part.

*

Ils m'ont trouvé 2,10 grammes d'alcool dans le sang et ils vont me condamner. Sur 6 à 8 litres de sang qu'on a dans le corps vous avouerez que ce n'est pas tellement (personnellement j'aurais cru que j'en aurais eu plus).

Guy.

Aperçu du nouveau local



Roys et Princes 2014

